



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gendarmerie nationale

MARCHES PUBLICS
MARCHES DE TRAVAUX

STAND DE TIR Mise en place de pièges à balles

—

Centre d'entraînement de MONDESIR (91) et Caserne PASQUIER (78)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°
Date limite de remise des
plis
Procédure de passation

2026-MAPA-PAB-MDSR-PSQ

Mercredi 12 août 2026 à 12h00

Procédure adaptée

(article R2123-1, 1° - inférieure au seuil des procédures
formalisées - code de la commande publique)

1. OBJET DE LA CONSULTATION

▪ Acheteur :

Gendarmerie Nationale

Caserne Pasquier

Représentant : Le général Benoît VILLEMINOZ

Adresse : rue de l'Etang du désert

78000 VERSAILLES

Téléphone : 01.77.78.43.83

Courriel : administration-pasquier@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le service en charge du dossier est la Section Administration.

Documents de référence et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021, dans sa version en vigueur à la date du lancement de la consultation](#)

▪ Description de la prestation :

Les travaux consistent en la mise en place de pièges à balles métalliques en remplacement des buttes de sable existantes sur les stands de tir du centre d'entraînement de Mondésir (91) et ainsi qu'en remplacement du piège à balles en granulats de la caserne Pasquier à Versailles (78).

Les prestations comprennent notamment :

- La purge et l'évacuation des buttes existantes ;
- La fourniture des pièges à balles métalliques ;
- La mise en œuvre complète des installations ;
- La gestion des déchets conformément à la réglementation ;
- Les essais, contrôles et mise en service.

Le présent marché est conclu en application des articles R.2113-4 à R.2113-6 du Code de la commande publique.

Il est composé d'une tranche ferme et de quatre tranche conditionnelle démembrées de la manière suivante :

• Tranche ferme (TF) :

Mise en place de 12 pièges à balles – stand 400 m – Mondésir.

• Tranche conditionnelle n°1 (TC1) :

Mise en place de pièges à balles – butte de tir 26 m.

• Tranche conditionnelle n°2 (TC2) :

Mise en place de pièges à balles – butte de tir 16 m.

• Tranche conditionnelle n°3 (TC3) :

Mise en place de pièges à balles – butte de tir 18 m.

- **Tranche conditionnelle n°4 (TC4) :**

Remplacement du piège à balles du stand de tir de la caserne Pasquier à Versailles.

Codes CPV	Libellé CPV
35113300-2	Installations de sécurité
45223100-7	Assemblage de structures en métal
45340000-2	Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité

- **Caractéristiques principales du contrat :**

	Objet du marché	Mise en place de pièges à balles – Centre d’entraînement de MONDESIR (91) et Caserne Pasquier (78)
	Acheteur	Gendarmerie nationale de Versailles
	Type de contrat	Marchés de travaux
	Structure	Marché à tranches
	Lieu d’exécution	Gendarmerie Nationale – Camp de Mondésir Hameau de Mondésir 91690 Guillerval Gendarmerie Nationale – Caserne Pasquier 2 rue de l’Etang du Désert 78000 Versailles
	Durée d’exécution	- Tranche ferme : 1 mois à compter de l’ordre de service de démarrage - TC1 : 1 mois à compter de l’ordre de service d’affermissement - TC2 : 1 mois à compter de l’ordre de service d’affermissement - TC3 : 1 mois à compter de l’ordre de service d’affermissement - TC4 : 1 mois à compter de l’ordre de service d’affermissement Chaque tranche donnera lieu à un ordre de service distinct.
	Développement durable	Clause environnementale explicitée dans le CCAP
	Pénalités de retard	Article 19 du CCAG-Travaux
	Variation des prix	Prix fermes
	Nature des prix	Prix forfaitaires
	Estimation du besoin	1 500 000 € TTC (toutes tranches comprises)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée, en application de l’article R2123-1, 1° du Code de la commande publique,

pour un marché de travaux inférieur au seuil des procédures formalisées.

■ **Affermissement des tranches :**

Les tranches conditionnelles seront affermies par décision expresse du pouvoir adjudicateur notifiée par ordre de service.

Le délai maximal d'affermissement est fixé à 48 mois à compter de la notification du marché pour chacune des tranches conditionnelles.

Le non-affermissement d'une tranche conditionnelle n'ouvre droit à aucune indemnité au profit du titulaire.

■ **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

	Publication de la consultation	Juillet 2026
	Retrait du dossier de consultation et élaboration de la candidature	Juillet 2026
	Examen des candidatures	Août 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Août 2026
	Classement des offres et attribution du marché	Septembre 2026
	Information des candidats non retenus	Septembre 2026
	Notification du contrat et démarrage	Septembre 2026

■ **Modalités de retrait du dossier de candidature :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

■ **Dossier de consultation des candidats**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- le présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- le règlement de la consultation (RC) ;
- l'attestation de visite obligatoire du site ;
- le DGPF.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Le mandataire établira sa convention de groupement au stade de l'offre.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement, pour ses obligations contractuelles, à l'égard de l'acheteur, en ce qui concerne l'exécution du marché.

- **Visite des lieux :**

La visite des lieux est obligatoire. Aucun candidat ne pourra remettre une offre sans avoir préalablement effectué une visite du ou des sites concernés.

Les modalités de visite, les dates retenues ainsi que les contraintes particulières d'accès aux sites sont précisées au CCTP.

Les candidats devront impérativement prendre contact par courriel avec la section infrastructure de la caserne Pasquier à l'adresse suivante :

infra-pasquier@gendarmerie.interieur.gouv.fr

À l'issue de la visite, une attestation de visite sera remise au candidat et devra être jointe à son offre.

Les visites se déroulant sur des sites sensibles, chaque candidat devra signer sur place une charte de confidentialité préalablement à l'accès aux emprises concernées.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Le prix**

Les prix devront être fermes exprimés en euros toutes taxes comprises.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Les variantes sont autorisées, lorsque le candidat peut établir et démontrer que des éléments de son offre sont particulièrement pertinents au niveau technologique ou bien avantageux au niveau financier pour l'administration.

- **Modalités de remise des candidatures :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur PLACE :
<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. **Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.**

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'une fois ce certificat obtenu, il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CADES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Documents	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature, avec : les déclarations sur l'honneur prévues à l'article R2143-3, 1° du code de la commande publique, et le cas échéant, habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).
Capacité économique et financière - Capacité technique et professionnelle	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, relative à ses capacités (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie - utiliser la nouvelle version du 23/11/2023), ou les renseignements suivants : chiffres d'affaires, références et/ou qualifications professionnelles, moyens humains et matériels
Références	Liste des principales références relatives à des opérations similaires effectuées au cours des 3 dernières années.
Documents administratifs	> Extrait K-bis de moins de 3 mois ; > déclaration de souscription d'une assurance décennale.
La déclaration du sous-traitant	le cas échéant

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque co ou sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus des informations renseignées dans l'acte d'engagement :

- les documents attestant des capacités professionnelles, techniques et financières du co ou sous-traitant ;
 - une déclaration du co ou sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.
- (pour les déclarations de sous-traitance, le candidat pourra utiliser le formulaire DC4 téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> - **utiliser la nouvelle version valable au 01/01/2024**).

■ **Contenus des offres**

L'offre des candidats sera composée des documents suivants :

Documents	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement rempli et signé.
Attestation de visite sur site obligatoire	Attestation de visite sur site obligatoire, document fourni dans le dossier de consultation à remettre complété et signé.
Convention de groupement le cas échéant.	Document comprenant : - Répartition des honoraires entre les membres de l'équipe par entité et par phase ; - Grille de responsabilité répartie ; - Règles de fonctionnement et rôle du mandataire.
L'Annexe financière remplie	DGPF ou devis détaillé.
<i>Variante</i>	<i>Le cas échéant</i>
Présentation du projet	Mémoire technique avec Planning de l'opération

A noter : la trame informatique des documents Acte d'engagement / Décomposition des prix / Attestation de visite est fournie dans le dossier de consultation. Il s'agit de fichiers Word et Excel. Ces fichiers sont communiqués afin de faciliter le travail de saisie et de vérification de calculs des candidats et l'analyse des offres par l'acheteur. La saisie, pour compléter ces documents en vue de la remise des offres, est faite sous l'entière responsabilité des candidats.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture, en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation

afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. **Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie** (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision, il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

4. EXAMEN DES CANDIDATURES

Cet examen sera effectué par l'acheteur conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique.

Les candidats ne fournissant pas les documents demandés seront éliminés.

5. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée. **Critères de jugement des offres :**

Les offres seront analysées et classées en fonction des critères suivants

Critères	Nombre de Points
1. Valeur Financière – 40 Points	
Sous Critère 1.1 : Cohérence de la décomposition des prix, des prix unitaires, forfaitaires et des quantitatifs avec le concept proposé pour la bonne fin des ouvrages	30
Sous Critère 1.2 : Plus-value d'une variante	10
2. Valeur Technique – 50 points	
Sous Critère 2.1 : Adéquation technique et fonctionnelle de l'offre par rapport aux attentes de l'Administration	20
Sous Critère 2.2 : Résistance au feu	5
Sous Critère 2.3 : Résistance à la corrosion	5
Sous Critère 2.4 : Maintenance	10
Sous Critère 2.5 : Expérience du candidat	5
Sous Critère 2.6 : Capacité à fournir une prestation innovante et écologique	5
3. Délais – 10 points	
Sous Critère 3.1 : Date de début d'intervention	5

Critères	Nombre de Points
Sous Critère 3.2 : Délai de livraison	5

▪ **Justificatifs à fournir au moment de l'attribution :**

Avant notification du contrat, l'attributaire devra fournir les documents suivants :

Documents	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFiP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales, moins de 6 mois.
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise, moins de 6 mois.
N° SIREN	N° unique d'identification délivré par l'INSEE, permettant à l'acheteur de vérifier que le candidat ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion. <i>Pour les candidats étrangers, ou en cas d'impossibilité technique, pour l'acheteur, d'accéder aux données nécessaires en utilisant ce n° d'identification, il sera demandé au candidat de produire un Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat., moins de 3 mois.</i>
Liste des salariés étrangers le cas échéant	Une déclaration sur l'honneur relative à l'embauche, ou non, de travailleurs étrangers soumis à autorisation de travail (articles D8254-1 et D8254-2 du code du travail) en fournissant la liste précise pour chaque salarié : date d'embauche, sa nationalité et le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.
Risques professionnels	Preuve d'une assurance pour les risques professionnels (RC + responsabilité décennale).
RIB	RIB avec références BIC et IBAN.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent adresser leur demande écrite via le profil d'acheteur au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la date limite de remise des offres, une demande écrite **via le profil d'acheteur**.

▪ **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L551-1 à 12 du code de justice administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L551-13 à 23 du même code) ;

- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n° 358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud - 78011 Versailles
Téléphone : 01.39.20.54.00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 01.39.20.54.87
Site internet : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>

- **Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

- **Communication aux tiers :**

Conformément à la charte de confidentialité signée lors de la visite de site, les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

- **Droits d'accès, de rectification, de suppression :**

Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : CNIL courriel : correspondant.cnil@versailles.fr ; tél : 01.30.97.27.95 ou enfin www.cnil.fr.

- **Durée de conservation des données personnelles :**

Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du code de la commande publique.

- **Informations de l'attributaire :**

Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publique découlant de la réglementation applicable.

- **Réutilisation des données :**

L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.